### RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## Département d'Eure et Loir

### **COMMUNE DE GOUSSAINVILLE**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du mardi 19 décembre 2023

Présents :

M. Georges ARHURO; Mme Annick BOUFFINIER; M. Michel CADOT; M. Jean-Marie CHAMPEAU; Mme Brigitte COZZO; Mme Cindy GUILBERT, M. Bertrand HAMEL; Mme Sophie HOTOMME; M. Frédéric JORAND; Mme Odile MOULIN; Mme

Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.

**Pouvoirs:** 

M. Cyrille CHEVRILLON à M. Michel CADOT; Mme Yannick DUBLINEAU à Mme

Sophie HOTOMME; M. Yann LE NAOUR à Mme Odile MOULIN.

Absents excusés:

M. Guillaume GRAFFIN; M. Michaël MOULIN.

Absents:

Mme Valérie CHESNOY

Membres:

En exercice: 18

Présents: 12

Votants: 15

Date convocation:

15 décembre 2023

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie CHAMPEAU

## **ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 OCTOBRE 2023	2
2. CDG28 – ASSURANCE DU PERSONNEL	
3. CNAS	2
4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024	
5. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3
6. SALSAPASIONADA	
7. CAMIONS AMBULANTS	4
8. SIFAM - STATUTS	
9. RAPPORT CLECT DU 05/10/2023	
10. SUBVENTIONS DIVERSES	4
11 INFORMATIONS - OUESTIONS DIVERSES	5

#### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 OCTOBRE 2023

Le compte rendu du Conseil municipal du 03 octobre 2023, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

#### 2. CDG28 - ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir (CDG28) propose un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les risques statutaires de leurs agents en matière d'indisponibilité physique (maladie, accident, invalidité, décès, ...), qui arrive à échéance le 31/12/2024. Le CDG28 lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour signer un nouveau contrat groupe à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et propose de leur donner mandat, <u>sans engagement</u>, pour intégrer l'appel d'offres.

Actuellement, la commune de Goussainville a conventionné avec Groupama assurances.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

CHARGE le CDG28 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

#### 3. CNAS

Avec la loi du 19/02/2007, les prestations d'actions sociales sont des dépenses obligatoires pour les collectivités. Les agents de la commune de Goussainville bénéficient chaque année de chèques Fédébons (chèques cadeaux à dépenser dans une liste d'enseignes de l'Eure-et-Loir).

Il est proposé de les remplacer par l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Social), association loi 1901 à but non lucratif créée en 1967. Le CNAS offre un large éventail de prestations, en matière d'accompagnement social (secours prêts...), familial (enfants, logement...), vie professionnelle, développement personnel (culture, loisirs, vacances...) ou consommation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

MET en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2024 en remplacement des chèques Fédébons ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ;

VERSE au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

Nombre de bénéficiaires actifs (8 pour Goussainville) x montant forfaitaire par bénéficiaire actif (212€ pour 2024)

## 4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

M. le Maire propose différents projets d'investissements pour l'année 2024.

### Rénovation énergétique de l'école élémentaire et de la cantine

Le cabinet 2L'Service architecture a chiffré les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la cantine pour un montant total de 660 555,27€ TTC (550 462,72€ HT), réparti comme suit :

- École: réalisation d'une isolation par l'extérieur, changement des portes extérieurs, des fenêtres et installation de volets roulants, changement VMC (458 525,09€ TTC).
- Cantine: Isolation murs, plafonds et sols (revêtement sol, peinture), changement des portes extérieures, des fenêtres et installation de volets roulants, mis en place d'une VMC et extraction d'air, insonorisation (202 030,18€ TTC).

#### Réfection du trottoir, rue de Paris

Il est proposé, afin de faciliter le cheminement des piétons en toute sécurité, de rénover, dans un premier temps, le trottoir rue de Paris (de l'intersection avec la rue des Vignes à l'intersection avec la rue Saint Thibault, côté Mairie). Des bordures anti-stationnement seront également installées. Le chiffrage de Foncier-experts s'élève à 69 900€ TTC (58 250€ HT).

### Enfouissement des réseaux à La Forêt (rue du Moulin)

En parallèle du SIE-ELY qui doit renforcer les réseaux électriques rue du Moulin à la Forêt, il est proposé d'enfouir les réseaux de télécommunication et de partager les frais pour un montant de 140 535,58€ TTC (chiffrage Foncier-experts).

# Mise en sécurité du bâtiment technique

Pour garantir la sécurité du bâtiment technique, une caméra de vidéoprotection (8 486,78€ TTC, chiffrage de Alvisys) et un portail motorisé (chiffrage en cours) seront installés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les différents projets pour l'année 2024 :

Investissements	Subventions	
Rénovation énergétique école + cantine	FDI – DETR – Fonds vert	
Réfection du trottoir, rue de Paris	FDI – DETR	
Enfouissement des réseaux, La Forêt	FDI (via SIE-ELY) – DETR – SIE-ELY (Fonds de concours)	
Mise en sécurité bâtiment technique	FDI - DETR	

DONNE toute latitude au Maire pour constituer les demandes de subventions auprès de l'État (DSIL/DETR et Fonds vert), du département (FDI) et du SIE-ELY (Fonds de concours).

# 5. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant le vote du BP (max 25%)
21 – Immobilisations corporelles	575 499,29€	143 874,82€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2024.

#### 6. SALSAPASIONADA

L'association SALSAPASIONADA, domiciliée à La Forêt côté Houdan, propose des cours de salsa à la salle des fêtes de Goussainville tous les lundis soirs.

Par courrier du 20 octobre 2023, elle sollicite la mairie de Goussainville pour s'y domicilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la domiciliation de l'association SALSAPASIONADA à la mairie de Goussainville.

#### 7. CAMIONS AMBULANTS

La commune a reçu deux demandes d'emplacement de food truck :

- Estaf'food (vente de burgers frites, paëlla, tartiflette, crêpes salées...)
- Miss Pizza (camion présent sur Goussainville pendant plusieurs années)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

N'AUTORISE PAS l'emplacement de food truck à Goussainville, pour éviter de faire de la concurrence à la boutique PROXI.

#### 8. SIFAM - STATUTS

Le SIFAM a modifié l'article 3 de ses statuts dans sa délibération du 14 novembre 2023 n°DEL/2023/05 précisant l'adresse de la mairie de Broué comme futur siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la modification des statuts du SIFAM approuvée par le comité syndical du SIFAM le 14/11/2023 et applicable à partir du 01/01/2024.

## RAPPORT CLECT DU 05/10/2023

La Compétence « étude, réalisation, mise en réseau et gestion des médiathèques, à l'exception de l'entretien, la conservation et la mise aux normes des bâtiments et des matériels et mobiliers par destination » a été transférée à la CCPH en 2012. La commune de Boissets veut rejoindre le réseau.

- Évaluation des charges de Boissets par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCPH (réunion le 05/10/2023).
- Une copie du rapport a été adressée aux Conseillers.

La Compétence « déplacements vers les équipements sportifs et culturels communautaires » a été transférée à la CCPH en 2014. Les communes de Boinvilliers, Rosay et Villette souhaitent que leurs élèves fréquentent le centre aquatique de Houdan (centre aquatique de Porcheville auparavant).

- Évaluation des charges des communes de Boinvilliers, Rosay et Villette par la CLECT de la CCPH (réunion le 05/10/2023).
- Une copie du rapport a été adressée aux Conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 05/10/2023 concernant :

- la compétence « étude, réalisation, mise en réseau et gestion des médiathèques, à l'exception de l'entretien, la conservation et la mise aux normes des bâtiments et des matériels et mobiliers par destination » et portant sur le transfert des charges de la commune de Boissets ;
- la compétence « déplacements vers les équipements sportifs et culturels communautaires » et portant sur le transfert des charges des communes de Boinvilliers, Rosay et Villette.

#### 10. SUBVENTIONS DIVERSES

- Fédération des aveugles de France Val de Loire
- Société de protection et de défense des animaux
- Hôpital de Houdan

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.

### 11. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

### Décisions du Maire :

- Virement de crédit au compte 204 Subventions d'équipement (1500€).
- Arrêté n°2023-06 prescrivant le numérotage de maisons.
- Arrêté n°2023-07 : Chantier sur la voie publique portant réglementation de la circulation pour les travaux urgents de La Saur.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux à Champagne sont en cours, Orange et la fibre doivent encore intervenir avant la dépose des poteaux.
- La construction du bâtiment technique a débuté le 12 décembre 2023 par les travaux de voirie. En janvier, le terrassement des fondations va commencer et le bâtiment devrait être monté courant mars 2024.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire Michel CADOT

